



D!CRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

COMMUNE DE SAINT-HAON ANNÉE 2025



ÉDITO DU MAIRE

COMMUNE DE SAINT-HAON



Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, appelé plus simplement DICRIM, a pour but d'apporter des informations essentielles à la population sur l'état des risques majeurs présents sur la commune et sur les réflexes à adopter.

Il n'a en aucun cas pour objet de susciter d'inquiétudes particulières. Il se veut être un inventaire complet à votre disposition.

Pourquoi parler de risques ?

Simplement pour les connaître, les appréhender et se préparer à réagir efficacement en cas de besoin.

Je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM, à le conserver chez vous et à intégrer les bons réflexes pour améliorer la sécurité de tous.

*Le Maire,
VIGOUROUX Jean-Claude*

LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE DE SAINT-HAON

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent impacter un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants,

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son importante gravité,

L'existence d'un risque majeur liée :

- *D'une part à la présence d'un évènement (aléa), qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;*
- *D'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène,*

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.



Niveau de vigilance météo

VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
Situation normale, pas de vigilance particulière.	Soyez attentif, si vous pratiquez des activités sensibles aux risques. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.	Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.	Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Respectez les consignes de sécurité.

LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE DE SAINT-HAON



INONDATION



FEU DE FORÊT

03

MOUVEMENT
DE TERRAIN



SÉISME



RUPTURE DE
BARRAGE



CLIMATIQUE



SÉCHERESSE



RADON



SANITAIRE



ATTENTAT

INONDATION



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les types d'inondation

La commune peut être concernée par deux types d'inondations :

- Crue des rivières torrentielles et des torrents, liés à une augmentation brutale du débit des eaux, avec des écoulements très rapides et un transport important de matériaux.

Elles concernent principalement le cours de l'Allier.

- Ruisseaulement pluvial

L'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voiries...) limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement. Ceci occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales, pluies sur le territoire communal.



LES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

Les repères de crues sont des témoignages historiques des inondations, visant à préserver la mémoire de ces événements. Ils varient en forme selon l'époque : gravés, peints, en plaques métalliques ou en email. Plus d'infos sur : www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr.

À VOUS DE JOUER !



L'entretien régulier du lit et des berges de l'Allier doit être réalisé par les riverains, qui en sont légalement les propriétaires. Soyez attentif aux informations de vigilance et d'alerte : tenez-vous informé sur les cartes de vigilances météo : www.meteofrance.com et des crues : www.vigicrues.gouv.fr



HISTORIQUE

La crue du 24 au 26 septembre 1866 fut la plus forte, et causa le plus de dommages sur l'Allier, après celle de 1790 et jusqu'à nos jours. Il s'agit d'une crue mixte d'origine cévenole, provoquée par une pluie diluvienne, accompagnée d'orages violents, ayant donné lieu à des quantités d'eau impressionnantes. Plus d'une centaine de maisons ont été démolies entre Prades (43) et Vichy (03).





Téléchargez
l'ensemble
des
consignes



CONSIGNES

EN CAS D'INONDATION

AVANT



- ▶ Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aérations



- ▶ Ne descendez pas dans les sous-sols et réfugiez-vous en hauteur, en étage



- ▶ Coupez, si possible, les réseaux de gaz d'électricité et de chauffage



- ▶ Eloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts

PENDANT



- ▶ Ne vous engagez ni en voiture ni à pied sur une route inondée. 30 cm suffisent pour emporter une voiture



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les feux de forêt sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt, de maquis ou de garrigue...

A SAINT-HAON, les feux peuvent se déclarer sur tout le territoire où se trouvent les forêts, les arbres, la végétation.

Les villages à proximité de la vallée de l'Allier sont concernés par le risque feu de forêt.



À VOUS DE JOUER !

L'emploi du feu est interdit du 1^{er} juin au 30 septembre. Cette interdiction peut être étendue à toute période de l'année au regard du risque feu de forêt.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

L'accès, la circulation, la présence des personnes et les travaux dans les massifs forestiers et espaces exposés sont réglementés. Les pompiers reçoivent des informations météorologiques journalières et mettent en place une surveillance si les conditions le nécessitent. Des patrouilles de l'Office National des Forêts (ONF) surveillent également les forêts en période sensible.

Des aménagements de défense contre l'incendie sont réalisés : pistes d'accès pompiers, pare-feux, installation de citernes d'eau accessibles aux engins terrestres...

Les obligations légales de débroussaillage (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (article L134-6 du Code forestier). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.



HISTORIQUE

En avril 2021, un incendie s'est produit au niveau du lieu-dit « Genestouze ». L'origine du feu, un accident sur un chantier de bûcheronnage. Une étincelle provenant d'une tronçonneuse a enflammé la végétation brûlant 12 hectares de forêt. Au total près de 75 pompiers venus d'une quinzaine de centres du département, ont été mobilisés sur les lieux pour combattre les flammes.



Téléchargez
l'ensemble
des
consignes



CONSIGNES

EN CAS D'INCENDIE DE FORÊT

AVANT

L'incendie approche



- ▶ Laissez votre portail ouvert et dégagéz les voies d'accès
- ▶ Arrosez les abords



- ▶ Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

PENDANT

L'incendie est à votre porte



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ Fermez et arrosez les volets et portes
- ▶ Occultez les aérations et les bas de porte avec des linges mouillés
- ▶ Couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide



- ▶ Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ Ne sortez pas sans ordres des autorités



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les mouvements de terrain sont les manifestations du déplacement gravitaire de masses de terrain déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte, séisme, etc.) ou anthropiques (terrassement, déboisement, exploitation de matériaux, etc.).

La commune de SAINT-HAON a été identifiée comme étant soumise au risque d'éboulement de terrain à un niveau moyen.

La susceptibilité à l'apparition de phénomènes de type chute de bloc sur une partie de son territoire, peut être pressentie, compte tenu de son contexte géologique. En raison de l'absence d'enjeux relativement importants ou de survenance significative d'événements, aucune investigation sur la connaissance du risque mouvement de terrain n'a été menée.

Les types de mouvement de terrain dans la commune

Les écroulements et chutes de blocs

L'évolution des falaises et des versants rocheux engendre des chutes de pierres, des chutes de blocs ou des écroulements en masse. Les blocs isolés rebondissent ou roulettent sur le versant, tandis que dans le cas des écroulements en masse, les matériaux s'écoulent à grande vitesse sur une très grande distance .

La susceptibilité aux chutes de blocs est liée à l'état de la fracturation du massif rocheux, et au contexte morphologique. Les Déclencheurs des chutes de blocs sont principalement les phénomènes climatiques (précipitations, gel-dégel).

Les glissements de terrain

Ils se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terrain, qui se déplacent le long d'une pente.

Les glissements de terrain peuvent présenter des dynamiques variables :

- lente : fluage de matériaux sur faible pente (aussi appelée solifluxion)
- mixte : les glissements, qui correspondent au déplacement en masse, le long d'une surface de rupture plane, courbe ou complexe, de sols cohérents (marnes et argiles) avec des précurseurs indiquent l'évolution des déformations jusqu'à une rupture qui peut être brutale
- rapide : tels que certains glissements rocheux (suivant une surface de rupture plane par exemple)



HISTORIQUE

La commune à ce jour n'a pas enregistré d'éboulement de terrain.





CONSIGNES

EN CAS D'ÉBOULEMENT ET DE GLISSEMENT DE TERRAIN

PENDANT

à l'intérieur



- ▶ Protégez-vous la tête avec les bras

à l'extérieur



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRÈS



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité



- ▶ Éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur



- ▶ Respectez les consignes des autorités

EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL

à l'intérieur



- ▶ Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur

à l'extérieur



- ▶ Éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ Respectez les consignes des autorités



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

La France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne.

La commune de SAINT-HAON est située dans une zone sismique faible de niveau 2.



SÉISME



HISTORIQUE

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir quand aura lieu un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables.

La commune à ce jour n'a pas enregistré de secousses Sismiques.





Téléchargez
l'ensemble
des
consignes



CONSIGNES

EN CAS DE SÉISME

PENDANT

à l'intérieur



- ▶ Abritez-vous sous un meuble solide ou approchez-vous d'une structure porteuse
- ▶ Protégez-vous la tête avec les bras

à l'extérieur



- ▶ Éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...



- ▶ Si vous êtes en voiture restez-y et garez-vous à distance des bâtiments

APRÈS



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité



- ▶ Ne touchez pas aux fils électriques tombés par terre



- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ Si vous êtes en rez-de-chaussée évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

À VOUS DE JOUER !

La rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Le risque de rupture brusque et imprévue est aujourd'hui extrêmement faible.

La situation de rupture pourrait plutôt venir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage. La commune se situe à 28 km du barrage de NAUSSAC.

Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

En cas de rupture, la zone en aval la plus proche du barrage, appelée Zone de Proximité Immédiate (ZPI), sera alertée par des cornes de brume prévenant de l'imminence du risque. Deux dispositifs d'alerte existent sur la commune à la Maison Blanche et au Nouveau Monde. Si vous entendez ce signal, vous devrez évacuer immédiatement vers un point haut.



MESURES DE GESTION DU RISQUE

La réglementation française en matière de sécurité des barrages assure un contrôle avant, pendant et après leur construction. Les exploitants des barrages surveillent et inspectent, tout au long de l'exploitation, leur comportement afin de prévenir toute dégradation pouvant générer un risque de rupture.

En cas de rupture du barrage, la préfecture déclencherait le Plan Particulier d'Intervention (PPI). Ce document précise les mesures destinées à donner l'alerte aux populations, ainsi que l'organisation des secours et la mise en place des évacuations. En cas de danger, la population située dans la zone submersible serait alertée par tout moyen disponible (sirène, véhicule mobile, haut-parleur).





CONSIGNES

EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE

ALERTE

Signal intermittent de
2 minutes minimum



EN CAS D'ALERTE



► Evacuez et
gagnez le plus
rapidement
possible les points
hauts les plus
proches



► Montez à pied
immédiatement
dans les étages
des immeubles
repérés

FIN D'ALERTE

Signal continu de
30 secondes minimum





LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.



HISTORIQUE

Entre le 26 et le 28 décembre 1999, la tempête Martin, d'une violence inimaginable traverse notre pays à grande vitesse, avec des rafales de vent de plus de 150 km/h avec des dégâts considérables (toitures abîmées ou détruites, arbres déracinés, foyers privés d'électricité.....)

MESURES DE GESTION DU RISQUE

La double carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France et actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et 16h), signale le niveau de risque maximal pour la journée en cours et le lendemain à l'aide d'un code couleur. Chaque département est ainsi coloré en rouge, orange, jaune ou vert selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des mesures spécifiques de protection peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique grand froid, canicule...





CONSIGNES

EN CAS DE RISQUE CLIMATIQUE

GRAND FROID



- ▶ Évitez les expositions prolongées au froid
- ▶ Évitez les sorties le soir et la nuit



- ▶ Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches, dont une imperméable
- ▶ Couvrez-vous la tête et les mains



- ▶ Ne prenez pas la voiture en cas de neige ou de verglas
- ▶ Informez-vous de l'état des routes

CANICULE



- ▶ La journée, fermez volets, rideaux et fenêtres
- ▶ Aérez la nuit



- ▶ Mouillez-vous le corps régulièrement (brumisateur, gant, douche, bain)



- ▶ Buvez beaucoup d'eau environ 1,5 l par jour
- ▶ Mangez normalement

VENT VIOLENT



- ▶ Limitez vos déplacements.
- ▶ Limitez votre vitesse sur route et autoroute



- ▶ Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral



- ▶ Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

ORAGE



- ▶ Abritez-vous
- ▶ Tenez-vous éloigné des zones boisées



- ▶ Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne



- ▶ Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La sécheresse est un épisode de manque d'eau plus ou moins long, mais suffisant pour que les sols et la flore soient affectés. Ce phénomène peut être cyclique ou exceptionnel, et entraîne des conséquences variées : assèchement des cours d'eau, déstabilisation des milieux naturels, impact sur l'approvisionnement en eau potable, augmentation du risque d'incendies... La sécheresse peut résulter d'un manque de pluie, quand la quantité d'eau est nettement inférieure aux normales saisonnières sur une période prolongée.

On distingue ainsi trois grands types de sécheresses :

- *La sécheresse météorologique provoquée par un manque de pluie ;*
- *La sécheresse agricole causée par un manque d'eau dans les sols et qui nuit au développement de la végétation ;*
- *La sécheresse hydrologique lorsque les lacs, rivières, cours d'eau ou nappes souterraines ont des niveaux anormalement bas.*

Avec le changement climatique, les sécheresses seront de plus en plus récurrentes.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

LES NIVEAUX DE GRAVITÉ

Pour faire face aux périodes d'insuffisance de la ressource en eau, les préfets peuvent prendre des mesures exceptionnelles, graduelles et temporaires de limitation ou de suspension des usages de l'eau non prioritaires pour les particuliers et les professionnels, selon 4 niveaux de gravité.

1. Vigilance	Inciter les particuliers et les professionnels à économiser l'eau (niveau de sensibilisation, pas de restriction).
2. Alerte	Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures.
3. Alerte renforcée	Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions renforcées en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures.
4. Crise	Ce niveau est déclenché pour préserver les usages prioritaires ; interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totalement ou partiellement), pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics.

Pour s'informer sur les restrictions d'eau en période de sécheresse :
<https://vigueau.gouv.fr/>



DÉFINITION

Le radon est un gaz naturel radioactif, inodore et incolore dont l'inhalation présente un risque pour la santé.

Ce gaz provenant de la désintégration de l'uranium et du radium au sein de la croûte terrestre se diffuse dans l'air et se dissout dans l'eau. Il émet des particules rayonnantes, qui une fois inhalées se logent dans les voies respiratoires et favorisent l'apparition et le développement du cancer des poumons. Le risque s'accroît avec le temps d'exposition et la concentration en radon de l'air.

SUIS-JE EXPOSÉ AU RISQUE RADON ?

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a cartographié le risque radon sur tout le territoire.

La commune est concernée par le risque radon et est classée sur la carte en zone :

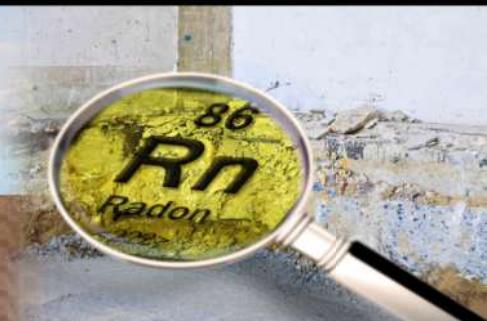
- zone 3 : zones à potentiel radon significatif. Dans les 7 000 communes concernées, qui couvrent 12,2 millions d'habitants, plus de 40 % des bâtiments dépassent 100 Bq/m³, et plus de 10 % dépassent 300 Bq/m³.

L'arrêté du 27 juin 2018 porte sur la délimitation des zones à potentiel radon du territoire français.

Pour connaître le niveau de radon chez soi quand on habite une commune à risque, un seul moyen : installer des dosimètres, appareils de mesure des taux de radioactivité, pendant deux mois en période de chauffe (entre mi-septembre et fin avril), de préférence dans les pièces de vie (séjour, chambres) les plus basses de la maison.

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) ou de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

La cartographie du potentiel radon a été réalisée, par commune, par l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) et est disponible sur le site internet www.irsn.fr

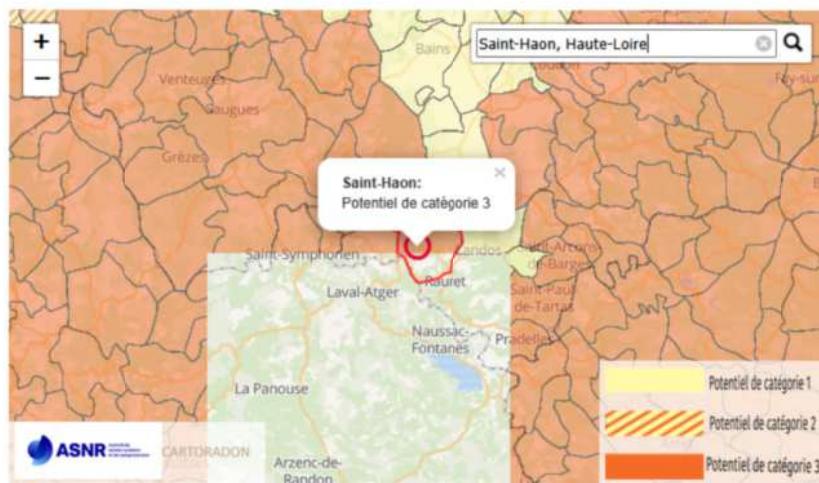


RADON



CARTOGRAPHIE AU RISQUE RADON

| Connaitre le potentiel radon de sa commune





CONSIGNES

EN CAS DE RADON

EMPÊCHER LE RADON D'ENTRER DANS LE BÂTIMENT



- ▶ Assurez-vous de l'étanchéité à l'air mais aussi à l'eau entre le bâtiment et le sous-sol et les murs



- ▶ Veillez à obturer les passages autour des gaines et au niveau des fissures du plancher et du mur

ÉVACUER LE RADON PRÉSENT



- ▶ Assurez-vous que le bâtiment possède un système d'aération qui fonctionne et permet un renouvellement d'air suffisant



- ▶ Traitez le soubassement du bâtiment (vide sanitaire, cave, dallage sur terre-plein) en le ventilant mécaniquement ou naturellement



DÉFINITION

C'est la probabilité que des effets sur la santé surviennent à la suite d'une exposition de l'Homme ou de l'animal à une source de contamination. On peut également définir le risque sanitaire comme une menace pour l'état de la santé de la population humaine ou animale conjuguée à une déstabilisation des pouvoirs publics chargés de la sécurité sanitaire.

Les contaminants (ou dangers) peuvent être classés en 3 familles :

- les contaminants biologiques, appelés aussi agents pathogènes, tels que les champignons, les bactéries, les virus, les parasites.
On peut y associer les vecteurs responsables de la transmission d'agents pathogènes à l'homme et à l'animal tels que moustiques, rats...
- les contaminants chimiques tels que les métaux lourds, les hydrocarbures ou les dioxines
- les contaminants physiques : les rayonnements ionisants, les rayons ultraviolets, les champs électromagnétiques, le bruit et les températures extrêmes (froid, chaleur).

Les contaminants sont de nature à porter atteinte à la santé des hommes, des animaux et des végétaux, à la chaîne alimentaire, au commerce des animaux et des végétaux.

POUR EN
SAVOIR PLUS

FOCUS

Dès les premiers symptômes évocateurs du Covid-19, grippe ou bronchiolite (chez l'adulte et chez l'enfant), il est fortement recommandé d'appliquer les mesures suivantes :

- Limitez les contacts avec d'autres personnes et en particulier les personnes fragiles ou à risque de développer une forme grave
- Faites-vous tester contre le Covid-19 et/ou consulter son médecin traitant pour préciser le diagnostic
- Portez un masque adapté
- Couvrez le nez et la bouche avec un mouchoir à usage unique, lors de toux, éternuement, écoulement, mouchage ;
- Contenez les sécrétions respiratoires dans un mouchoir
- Jetez immédiatement les mouchoirs après usage
- En l'absence de mouchoir, tousser ou éternuer au niveau du coude plutôt que dans les mains
- Réalisez une hygiène des mains après contact avec des sécrétions respiratoires ou des objets contaminés
- Ne touchez pas les muqueuses (yeux, nez) avec des mains contaminées
- En cas de diagnostic avéré de Covid-19, grippe ou bronchiolite, informez les personnes qui auraient pu être contaminées alors que la personne était contagieuse.





DÉFINITION

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, ...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. C'est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.



VIGIPIRATE

Vigipirate est le plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces terroristes. Il relève du Premier ministre, responsable de l'action du gouvernement en matière de sécurité nationale.

Le plan Vigipirate poursuit deux objectifs :

- Développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste,
- Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Il dispose de 3 niveaux d'alerte : **vigilance, sécurité renforcée - risque attentat, urgence attentat.**





PIMS & KIT 72h

(PLAN INDIVIDUEL
DE MISE EN SÛRETÉ)

PIMS



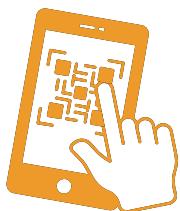
23

PIMS ET KIT 72H

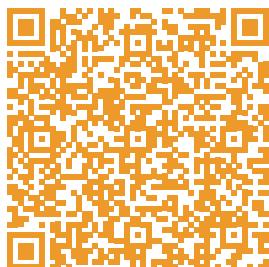
Pour se tenir prêt à faire face aux risques majeurs (inondation, tempête, accident industriel, ...), il est important de se préparer. Le PIMS vous propose une méthode simple, accessible à tous en quelques minutes seulement, en renseignant un document synthétique.

En constituant votre PIMS, vous identifiez les risques qui vous entourent et vous y associez les comportements de sauvegardes appropriés pour être moins vulnérable si un événement survient. Quelques minutes pour être préparé et renforcer sa sécurité et celle de vos proches.

Pour savoir comment réaliser votre PIMS vous pouvez télécharger la maquette suivante et vous laisser guider.



Flashez-moi !



PRÊTS ? PARÉS !

Plan Individuel de Mise en Sûreté

Tous préparés face aux risques

Protégez-vous
et protégez vos proches
en quelques minutes



orages,
tempêtes,
inondations,
incidents industriels,
incendies...



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

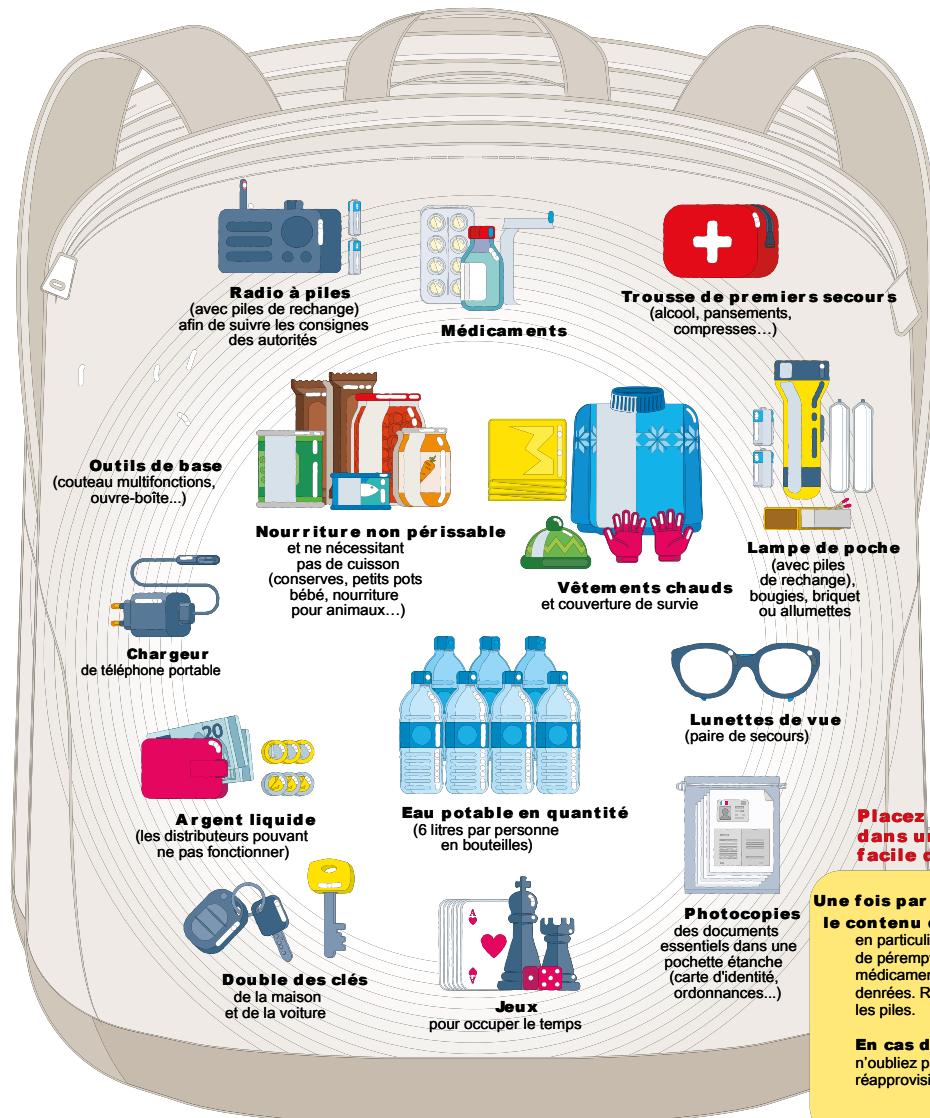
Votre kit d'urgence



72

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient,

les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.





ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
 - Laissez toutes vos affaires sur place
 - Ne vous exposez pas (courbez-vous)
 - Prenez la sortie la moins exposée
 - Utilisez un itinéraire connu
 - Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
Évitez les mouvements de panique
Facilitez l'intervention des forces
de sécurité intérieure et des services
de secours.



SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- Eloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



4. RÉSISTER

SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distraizez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPElez LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position
mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion,
fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description
physique et attitude, estimation du nombre
de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !



**FAIRE FACE
ENSEMBLE**



CONSIGNES GÉNÉRALES



LES MOYENS D'ALERTE DE LA COMMUNE



Automate d'appel



Porte à porte



Panneaux à messages variables

https

<https://sainthaon43340.fr>



Ensemble mobile d'alerte



Sirène



Corne de brume

CONSIGNES GÉNÉRALES



- ▶ Écoutez la radio
- ▶ Restez informé
- ▶ Respectez les consignes des autorités



▶ N'allez pas chercher les enfants à l'école



▶ Ne téléphonez pas libérez les lignes de secours



▶ Ne prenez pas l'ascenseur

LES NUMÉROS UTILES

Mairie de Saint-Haon
04.71.08.20.64

Préfecture de Haute-Loire
04.71.09.43.43

Médecin de garde
04.71.04.33.33



Tutos risques :

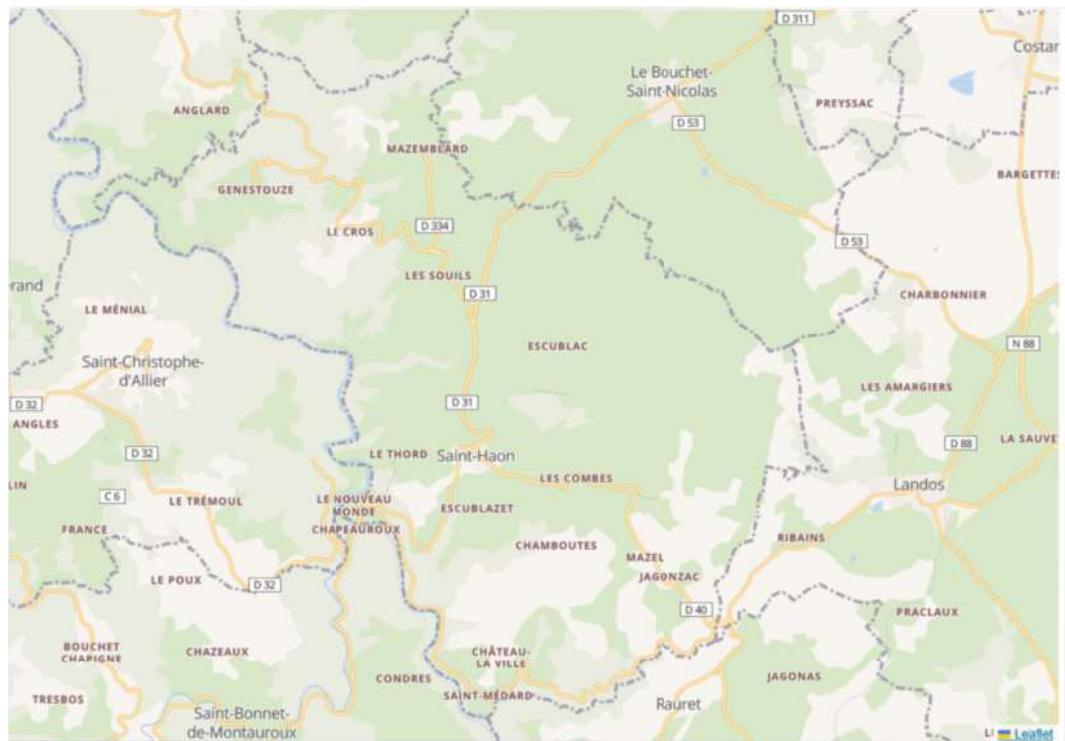


LES SITES UTILES

- ▶ Vigicrues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>
- ▶ Météo-France : <https://meteofrance.fr/>
- ▶ ILLIWAP : <https://illiwap.com>

COMMUNE DE SAINT-HAON

CARTOGRAPHIE





SOUTENU PAR

EN COLLABORATION AVEC